

1^e année licence droit
Cours de G à M

DROIT CONSTITUTIONNEL

Durée de l'épreuve : 1 heure30.

Les étudiants traiteront sous forme de plan détaillé, le sujet suivant :

Le contrôle de constitutionnalité des lois peut-il servir la démocratie ?

Document autorisé : NEANT.

1^e année licence droit
Cours de N à Z

DROIT CONSTITUTIONNEL

Durée de l'épreuve : 1 heure30.

SUJET :

Commentez le texte suivant (in G. Burdeau, Traité de science politique, Tome IV, LGDJ 1969, p. 250)
(en maximum **3 pages**) :

"A la différence du pouvoir constituant originaire qui est absolument libre, aussi bien quant à la forme que quant au fond, le pouvoir institué ou, selon la terminologie plus usitée, le pouvoir de révision est, dans son essence même, un pouvoir limité.

Cette affirmation est loin d'être couramment reçue en doctrine et l'importance des controverses qu'elle suscite s'explique par ses conséquences pratiques. Dire que le pouvoir de révision est limité, cela revient en effet à soutenir, non seulement qu'il est lié par les conditions de forme et de procédure mises à son exercice par le texte qui l'a institué – ce qui est l'évidence même – mais encore qu'il est incompetent quant au fond, pour abroger la constitution elle-même et en élaborer une nouvelle.

(...)

Le pouvoir de révision est créé par la constitution, par conséquent, en abrogeant celle-ci, il détruirait le fondement de sa propre compétence ; en établissant une nouvelle, il s'attribuerait à lui-même une puissance qui n'a de sens que si elle lui est déléguée".

1^e année licence droit
Cours de G à M

DROIT CONSTITUTIONNEL

Durée de l'épreuve : 1 heure30.

Les étudiants traiteront sous forme de plan détaillé, le sujet suivant :

Le contrôle de constitutionnalité des lois peut-il servir la démocratie ?

Document autorisé : NEANT.